

COMPTE RENDU

1^{ère} RÉUNION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019
TENUE LE MARDI 11 septembre 2018 À 13:30, AU LOCAL F-240

Présences : Joselle Baril, Pierre Bilodeau-Déry, Annick Cyr,
Ariel Franco, Julie Gagné, Martine Lavallée, Éric Lavoie, Simon-
Philippe Lebel, Nadine Marchi, Mylène Morin
Denis Patterson, Frédéric Pellerin, Sébastien Piché,
France Perreault, Alayn Prud'homme

Absence motivée :

Président d'assemblée : Alain Lamarre

Secrétaire : Karine Tremblay

1.1 Identification des présences et constatation du quorum

Le quorum est constaté, la réunion débute à 13h31.

1.2 Mot de bienvenue et présentation des nouveaux membres

Monsieur Alain Lamarre salue l'assemblée. Il présente les nouveaux membres pour la prochaine année et précise que les membres étudiants seront nommés à leur assemblée de la prochaine semaine. Monsieur Lamarre rappelle le travail acharné qu'a nécessité le plan de travail 2017-2018 très chargé et que la prochaine année l'est tout autant par les multiples dossiers à traiter.

Monsieur Lamarre rappelle aux membres le rôle et les fonctions de la commission des études. Il insiste sur l'importance d'améliorer et de développer la vie pédagogique du collège, d'autant plus que dans le modèle de cégep régional, nous avons, pour chacun des collèges constituants, une autonomie à ce niveau. Il insiste également sur la nécessité de développer des programmes qui nous ressemblent et qui correspondent à des valeurs éducatives que l'on veut transmettre à nos étudiantes et nos étudiants. Monsieur Lamarre souligne que l'apport de tous est apprécié et qu'il entend laisser place à la réflexion, à la discussion et aux échanges.

Monsieur Lamarre présente l'ordre du jour et demande si des modifications ou des ajouts sont à faire à celui-ci.

Monsieur Ariel Franco demande d'ajouter le point : Fondation du cégep.

Madame Mylène Morin mentionne le calendrier scolaire modifié.

Monsieur Frédéric Pellerin ajoute l'arrivée de l'UQTR dans nos murs ainsi que les services que nous leur offrons.

1.3 Adoption du projet d'ordre du jour

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

CDEL180911-01

Sur une proposition de Joselle Baril, dûment appuyée par Julie Gagné, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1.1 Identification des présences et constatation du quorum**
- 1.2 Mot de bienvenue et présentation des nouveaux membres**
- 1.3 Adoption du projet d'ordre du jour**
- 1.4 Adoption du compte rendu de la commission des études du 15 mai 2018**
(Document déposé)
- 1.5 Suivi du compte rendu de la commission des études du 15 mai 2018**
- 1.6 Adoption du plan de travail de la commission des études 2018-2019**
(Document déposé)
- 1.7 Présentation du rapport de libération de tâche**
Présenté par : Isabelle Gervais
(Document déposé)
 - 1.7.1 *Développement d'un partenariat et d'une concertation avec le CPE La Cabotine, Installation L'Assomption*
- 1.8 Formulation d'un avis au conseil d'établissement relatif à la révision du programme AEC – Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.OK) version 2017**
Présenté par : Lyne Forcier
(Document déposé)
- 1.9 Nominations des membres de la commission des études aux comités**
 - 1.9.1 *Comité pour l'offre de cours complémentaires et l'offre de cours d'éducation physique*
 - 1.9.2 *Comité de valorisation et d'amélioration de la langue (un représentant de la formation technique, un représentant des programmes pré-universitaires)*
 - 1.9.3 *Conseil de la réussite (deux enseignants, un membre du personnel de soutien)*
 - 1.9.4 *Comité de révision de la PIEA (un représentant de la formation générale, un représentant de la formation technique, un représentant des programmes pré-universitaires, un aide pédagogique individuelle, un représentant de la formation continue)*
 - 1.9.5 *Comité de réflexion de la semaine de lecture (au moins trois membres)*

1.10 Présentation du Plan de développement des programmes d'études 2018-2019

Présenté par : Sébastien Piché
(Document déposé)

1.11 Formuler un avis au conseil d'établissement relatif aux modifications de la PIEA en fonction des ajustements au Règlement sur le régime des études collégiales

Présenté par : Sébastien Piché
(Document déposé)

1.12 Autres points

1.12.1 *Fondation*

1.12.2 *Calendrier scolaire modifié*

1.12.3 *Arrivée de l'UQTR dans nos murs*

1.13 Information

1.13.1 *Réponse du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la demande de CCTT*

1.13.2 *Carrefour de l'apprentissage*

1.13.3 *Midi-philo*

1.14 Dépôt de document

1.15 Prochaine rencontre : 9 octobre 2018

1.16 Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

1.4 Adoption du compte rendu de la commission des études du 15 mai 2018

Les membres ont reçu le compte rendu de la réunion du 15 mai 2018 avec la convocation.

Les corrections suivantes sont demandées :

1. Au point 7.8, nous aurions dû lire : « ... à première vue, il ne semble pas y avoir de problème à ce niveau. », à la place de « ... une première analyse n'indique pas de problème à ce niveau. »
2. Dans tout le compte rendu, corriger le titre du service de Monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur adjoint par : « Services aux étudiants et à la communauté ».

CDEL180911-02

Sur une proposition de Éric Lavoie, dûment appuyée par France Perreault, il est résolu d'adopter le compte rendu de la réunion du 15 mai 2018, tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

1.5 Suivi du compte rendu de la commission des études du 15 mai 2018

- 7.5 Concernant les modifications à la *Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière* ainsi que la *Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche*, le conseil d'établissement a donné un avis favorable au conseil d'administration qui a adopté les deux politiques modifiées.
- 7.8 Suite à l'avis favorable concernant le cahier de programme de Techniques d'intégration multimédia à la commission des études, le conseil d'établissement a également adopté ce dernier. Nous poursuivons le marathon de développement en vue d'accueillir les futurs étudiants à l'automne 2019. Nous visons à ce que les travaux soient complétés au mois d'avril.

Les analyses pour le débalancement automne/hiver nous permettent de confirmer qu'il n'y aura pas de déséquilibre et que nous serons en mesure d'avoir une stabilité au niveau des effectifs enseignants. En ce qui a trait aux autres paramètres, notamment ceux qui concernent le financement du programme, il nous est impossible, à ce moment-ci, de fournir l'information puisque nous sommes en attente de données du Ministère.

Madame Joselle Baril demande si l'option *Communication Web* utilise sensiblement les mêmes ressources que le programme Techniques d'intégration multimédia et s'il est prévu que les deux programmes aient des discussions afin de partager certaines ressources.

Monsieur Lamarre affirme que cela fera partie des différentes analyses qui seront faites puisque pour l'instant, il n'y a eu aucune acquisition d'équipement.

Madame Martine Lavallée demande si le comité d'élaboration du programme se penche sur la localisation des installations. Monsieur Lamarre explique qu'un comité rassemblant les ressources matérielles, le directeur adjoint responsable, l'enseignant libéré pour l'élaboration du programme et le conseiller pédagogique font des travaux pour déterminer à quel endroit nous allons installer les locaux. Madame Lavallée précise que cela pourrait emmener des réaménagements. Monsieur Lamarre précise que c'est une possibilité, mais que présentement, l'équipe est sur des hypothèses de travail, bien que des locaux et des installations seront déterminés.

Monsieur Simon-Philippe Lebel revient sur le point des allocations et du financement. Il se dit satisfait avec les réponses qui lui ont été apportées pour l'instant. Il affirme que le travail s'est toutefois fait à l'envers et qu'il aurait été préférable de calculer le coût avant l'adoption du cahier de programme. Il appelle à la prudence, surtout dans un petit cégep comme le nôtre, concernant les impacts qu'un petit programme avec une petite cohorte auront sur les autres programmes. Monsieur Alain Lamarre distingue le financement des allocations enseignantes des autres paramètres en lien avec l'octroi d'un programme. Monsieur Lamarre se veut rassurant quant au processus et souligne que les informations en provenance du Ministère sont parfois elles-mêmes

hétéroclites. Monsieur Sébastien Piché précise qu'au niveau du débalancement, il est peu probable qu'il y en ait en raison de l'équilibre entre les sessions quant au calcul des unités.

- 7.9 En ce qui concerne le bilan d'implantation du programme *Techniques d'orthèses* visuelle, le conseil d'établissement a adopté celui-ci.
- 7.11 Pour ce qui a trait à l'application de l'Annexe C015, les stages étant des cours, ceux-ci sont reconnus et peuvent être abordés de la même manière.
- 7.14.1 Monsieur Lamarre informe qu'en date d'aujourd'hui nous comptons 40 étudiants de moins que le 20 septembre 2017. Ce qui a été annoncé pour améliorer la situation sera tout de même mis en œuvre. Concernant les « Portes ouvertes », il est impossible d'avoir accès au répertoire de toutes les personnes qui se sont présentées. Cependant, le sondage qui est distribué aux personnes ayant visité le CRLA permet d'avoir certaines données et le sondage administré à la communauté étudiante de la première année permet de savoir que 53.5% d'entre eux confirment s'être présentés à notre journée « Portes ouvertes » contre 46.5% qui ne s'y sont pas présentés.

Madame Martine Lavallée indique que les chiffres d'admission permettent de conclure que nous aurons plus d'étudiantes et étudiants inscrits aux deuxième et troisième tours. Généralement, la clientèle étudiante admise au premier tour est plus forte que celle des deuxième et troisième, ce qui pose un enjeu de réussite. Nous devons donc investir beaucoup dans l'accompagnement de notre communauté étudiante cette année. Madame Lavallée mentionne que nous nous devons d'analyser les raisons pour lesquelles nous avons perdu ces 100 étudiantes et étudiants au premier tour et elle exprime également le souhait que notre objectif soit de redevenir le Cégep de premier tour que nous étions. Monsieur Lamarre acquiesce en soulignant que le plan d'action va dans ce sens.

Monsieur Pierre Bilodeau-Déry demande s'il y a un fort pourcentage d'abandon entre la première commission des études et le 20 septembre. Monsieur Lamarre indique qu'il y aura quelques départs, mais aucune catastrophe n'est prévue à ce moment. Il informe les membres qu'un comité de travail sera mis sur pied, pour lequel des invitations seront transmises à ceux-ci.

Monsieur Frédéric Pellerin demande si les admissions de la clientèle étudiante en Tremplin DEC sont supérieures aux deuxième et troisième tours, ainsi qu'en admission tardive. Monsieur Patterson indique que le Tremplin DEC a été fermé au deuxième tour.

- 7.14.2 Le tableau des projets de libérations de tâche en lien avec les étudiantes et étudiants en situation de handicap et présentant des besoins particuliers a été mis à jour et intégré dans la documentation de la commission des études sur le réseau.

6.11.1 Monsieur Simon-Philippe Lebel demande si Monsieur Jean-Philippe Gadbois a mis sur pied le comité concernant la législation du cannabis. Monsieur Lamarre affirme que des sollicitations ont été faites, entre autres au niveau du syndicat des enseignants, et nous sommes en attente de recevoir ceux-ci pour pouvoir composer le comité.

1.6 **Adoption du plan de travail de la commission des études 2018-2019**

(Document déposé)

Monsieur Lamarre présente le plan de travail de la commission des études et invite les membres à poser leurs questions.

Madame Joselle Baril se questionne sur le premier point concernant le suivi de la visite de la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial. Monsieur Lamarre indique que la CEEC est venue faire l'évaluation à l'automne 2017 et que suite à cette évaluation, un rapport devait être déposé cet hiver. Ce rapport n'a pas été déposé et nous ne connaissons pas la date à laquelle ce dernier le sera. Lorsqu'il sera déposé, il sera rendu public.

Madame France Perreault demande si le libellé : « *constituer un sous-comité en vue de revoir l'offre de cours complémentaires* » est bien juste puisque le dépôt est prévu pour le 5 octobre de même qu'il a été discuté de former un comité afin de revoir le cadre. Monsieur Lamarre précise que la révision aura lieu dans deux ans et que nous souhaitons amorcer la réflexion.

Madame Perreault s'interroge également sur les promoteurs des libérations de tâche. Celle-ci rappelle aux membres qu'à la dernière commission, il avait été décidé que les promoteurs des libérations pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap et présentant des besoins particuliers seraient inclus dans les présentations. Monsieur Lamarre indique que selon son souvenir, ceux-ci seraient inclus dans les rapports de libération et que des réflexions sont menées concernant les meilleurs moyens de faire connaître les résultats des projets afin que toute la communauté puisse en bénéficier.

Madame Martine Lavallée questionne le mandat du sous-comité des cours complémentaires. Monsieur Patterson explique que ce comité servira de lieux de partage et de réflexion afin de s'assurer que les cours complémentaires répondent aux besoins de la communauté.

Concernant le Plan de travail de la commission des études, madame Lavallée demande une précision concernant la date associée au dossier « *Présenter l'analyse de l'impact de la nouvelle législation concernant le cannabis sur les politiques et règlements du CRLA* », présent à la page 8. Elle s'interroge sur le fait d'attendre en janvier 2019, alors que la législation du cannabis devient effective le 17 octobre prochain. Puisque nous savions la date prévue depuis déjà un bon moment et comme elle est devenue officielle en juin dernier, madame Lavallée demande pourquoi ne pas avoir planifié ce point avant, comme plusieurs autres cégeps l'ont fait d'ailleurs. Monsieur Lamarre formule qu'il faut comprendre comment nous devons modifier nos règlements et nos politiques en fonctions de la nouvelle loi.

Madame Nadine Marchi confirme la date à laquelle la loi a été entérinée et celle-ci sera applicable le 17 octobre prochain.

Monsieur Lamarre reconnaît la lourdeur de nos processus administratifs et affirme que nous pouvons, pour l'instant, nous fier aux différentes balises en place, notamment le *Règlement sur les conditions de vie des étudiants* et le *Règlement sur l'usage du tabac*.

Madame Joselle Baril demande s'il ne manque pas la libération de tâche de Stéphane Chouinard au CERESO. Monsieur Lamarre indique que cela sera vérifié.

Monsieur Pierre Bilodeau-Déry se questionne sur la façon d'encadrer la communauté étudiante qui consommera du cannabis dans le cégep puisqu'il y a d'autres manières que celle de fumer. Monsieur Lamarre explique que c'est le comportement qui sera encadré.

Monsieur Ariel Franco demande à Monsieur Lamarre s'il connaît des cégeps qui ont prévu un règlement concernant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur le cannabis. Monsieur Lamarre répond que tous les cégeps ont reçu l'instruction par le gouvernement d'adopter une politique de lutte contre le cannabis en décembre 2018. Monsieur Frédéric Pellerin affirme qu'il aurait été préférable de travailler en amont.

CDEL180911-03

Sur une proposition de Joselle Baril, dûment appuyée par Mylène Morin, il est résolu d'adopter le plan de travail de la commission des études 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

1.7 Présentation du rapport de libération de tâche

Présenté par : Isabelle Gervais

(Document déposé)

1.7.1 *Développement d'un partenariat et d'une concertation avec le CPE La Cabotine, Installation L'Assomption*

Monsieur Lamarre présente le contexte de la libération de tâche. Madame Isabelle Gervais précise que l'avantage principal de ce partenariat est la bonification de l'enseignement, puisque les étudiantes et étudiants pourront, à l'aide des fenêtres, observer les enfants et les interventions des éducatrices et, ainsi, avoir les explications de leurs enseignantes en même temps. De plus, cela leur permettra également d'échanger sur les observations. Cependant, cette situation pose plusieurs enjeux, en particulier celui de la confidentialité. Madame Gervais nous énumère les étapes suivies pour arriver à rédiger un protocole de règles et de procédures, ainsi qu'un code d'éthique, en collaboration avec le Cégep Marie-Victorin et madame Chantal Cardin, directrice du CPE La Cabotine. Elle explique qu'une formation a été préparée à l'intention des éducatrices. Monsieur Lamarre remercie Madame Gervais pour le travail remarquable accompli.

Madame Julie Gagné demande quelle est la réaction des parents lorsqu'ils sont informés du partenariat avec le Cégep. Chaque parent qui inscrit son enfant doit rencontrer la directrice et est avisé de la teneur du partenariat. Madame Gervais

souligne la question particulière des enregistrements vidéo, pour lesquels il a été convenu, avec les parents utilisateurs des enfants déjà en place, que ceux-ci ne seront pas filmés. Madame Gagné demande si les parents perçoivent ce partenariat comme un avantage. Madame Gervais indique que lorsque les parents rencontrent Madame Chantal Cardin pour l'inscription de leur enfant, celle-ci présente ce projet de manière positive. De plus, madame Gervais a prévu une séance d'information au moment de la signature des ententes afin de les aviser des avantages pour l'enseignement, mais également pour apporter de la rétroaction aux éducatrices. Madame Gagné questionne également l'interaction entre la clientèle étudiante et les éducatrices. Madame Gervais explique que toutes les séances d'observation seront faites en présence d'une enseignante.

Monsieur Bilodeau-Déry souhaite savoir si les enfants ont conscience d'être observés. Madame Gervais explique qu'étant donné les fenêtres miroirs, il est impossible pour les enfants de voir s'il y a quelqu'un en haut. Néanmoins, dans les salles du bas, il y a des témoins lumineux qui s'allument lorsqu'il y a observation et les protocoles qui sont remplis à l'avance font en sorte que les éducatrices sont au fait des moments pendant lesquels ont lieu les observations.

Monsieur Ariel Franco questionne madame Gervais sur la raison du partenariat en particulier avec La Cabotine plutôt qu'un autre CPE. Cette dernière précise qu'il a été fait parce que la philosophie de La Cabotine rejoint la nôtre.

Monsieur Éric Lavoie propose de mandater le comité de programme d'entrer en dialogue avec le représentant du département de Philosophie pour développer des outils afin que la clientèle étudiante n'applique pas seulement des règles, mais que celle-ci réfléchisse également aux principes.

Monsieur Frédéric Pellerin demande si les ententes de confidentialité sont valables lorsque les étudiantes et étudiants ne sont pas majeures. Madame Nadine Marchi répond par l'affirmative.

1.8 Formulation d'un avis au conseil d'établissement relatif à la révision du programme AEC – Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K) version 2017

Monsieur Lamarre présente madame Lyne Forcier, coordonnatrice nouvellement nommée à la formation continue et lui souhaite la bienvenue. Monsieur Lamarre indique que l'AEC en Éducation à l'enfance, qui relève du collège constituant de L'Assomption, provient d'un consortium de différents collèges. Il souligne que des travaux ont eu lieu en lien avec une révision du programme de l'AEC.

Madame Forcier explique que l'AEC en Éducation à l'enfance est donnée à L'Assomption depuis 2001. L'an dernier, la version de 2015 fut adoptée et, depuis, le programme a été révisé pour permettre des cours optionnels. Elle indique que le service de la formation continue a pris la décision de ne pas offrir les cours optionnels. Donc, la grille du programme d'AEC en Éducation à l'enfance demeure identique à la version 2015.

Monsieur Simon-Philippe Lebel demande si les membres de l'équipe enseignante du programme Techniques d'éducation à l'enfance sont au fait de cette décision et

s'ils sont d'accord avec celle-ci. Madame Forcier affirme ne pas avoir rencontré le département de TEE, mais qu'il est dans son intention de le faire prochainement.

Monsieur Lamarre propose que la commission donne un avis favorable concernant le programme modifié sous réserve que des consultations soient faites avec les membres de l'équipe enseignante de TEE.

Monsieur Franco suggère que la commission attende l'avis du département de TEE. Madame Forcier précise que la SOBEC demande que la résolution soit adoptée le plus tôt possible car les cours débutent le 29 octobre.

Monsieur Sébastien Piché précise que la consultation de l'équipe enseignante en TEE ne peut pas changer le cahier de programme; ce qui pourrait être modifié serait la grille de cours, en ce qui concerne le fait de donner les cours optionnels ou non. Toutefois, ici il n'est pas demandé à la commission des études de se prononcer sur la grille de cours.

Madame Annick Cyr explique qu'étant donné que le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption est responsable de la diplomation, nous avons besoin de valider avec le département de TEE, ainsi que les conseillers pédagogiques.

Monsieur Lamarre entend les préoccupations des membres de la commission. Il indique toutefois les contraintes d'échéanciers imposées par le ministère. Il demande aux membres de la commission s'ils acceptent les modifications proposées par le consortium sous réserve de l'approbation de notre département de Techniques d'éducation à l'enfance. Par ailleurs, si le département s'objecte, nous reviendrons à la commission.

CDEL180911-04

Sur une proposition de Ariel Franco, dûment appuyée par Annick Cyr, il est résolu d'adopter la révision du programme AEC-Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.OK) version 2017 sous réserve que le département de Techniques d'éducation à l'enfance donne son approbation.

Adopté à l'unanimité

1.9 Nomination des membres de la commission des études aux comités

Monsieur Lamarre explique que les sous-comités sont composés de membres issus de la commission des études. Par ailleurs, il peut arriver que des dossiers nécessitent du travail sur plus d'une année et donc, dans un souci d'efficacité, il est possible que des personnes n'étant plus membres de la commission puissent poursuivre leurs travaux.

1.9.1 *Comité de l'offre des cours complémentaires et des cours d'éducation physique (Monsieur Denis Patterson indique que le nombre de membres du comité est de trois)*

Monsieur Pierre Bilodeau-Déry, madame France Perreault et monsieur Simon-Philippe Lebel sont nommés d'office par la commission des études.

1.9.2 *Comité de valorisation et d'amélioration de la langue (un représentant de la formation préuniversitaire et un représentant de la formation technique)*

Madame Joselle Baril, enseignante au pré-universitaire, et madame Nadine Marchi, enseignante à la formation technique, sont nommées d'office par la commission des études.

1.9.3 *Conseil de la réussite (deux représentants des enseignantes et enseignants, et un représentant du personnel de soutien)*

Mesdames Mylène Morin et Nadine Marchi, enseignantes, ainsi que madame France Perreault, représentante du personnel de soutien, sont nommées d'office par la commission des études.

1.9.4 *Comité de révision de la PIEA*

Monsieur Piché explique que les membres de la commission sont libres du nombre de personnes à élire pour ce comité. Cependant, ce comité comportait un représentant de la formation générale, un représentant de la formation technique, deux représentants de la formation préuniversitaire, un représentant du personnel de soutien et un professionnel.

Monsieur Frédéric Pellerin, représentant du personnel professionnel, madame France Perreault, représentante du personnel de soutien, monsieur Simon-Philippe Lebel, représentant de la formation préuniversitaire, monsieur Alayn Prud'homme, représentant de la formation technique, et monsieur Éric Lavoie, représentant de la formation générale, sont nommés d'office par la commission des études.

1.9.5 *Comité de réflexion de la semaine de lecture (au moins trois membres de la commission des études)*

Monsieur Simon-Philippe Lebel, membre de la commission des études, poursuit son mandat au comité de réflexion de la semaine de lecture. Monsieur Pierre Bilodeau-Déry est nommé d'office par la commission des études.

Monsieur Lebel informe les membres que si Madame Caroline Salvail a toujours de l'intérêt à poursuivre son mandat avec ce comité, il devra entériner sa participation puisque celle-ci n'est plus membre de la commission.

1.10 Présentation du plan de développement des programmes d'études 2018-2019

Présenté par : Sébastien Piché
(Document déposé)

Monsieur Piché présente brièvement les travaux prévus dans les programmes en 2018-2019. Pour ce qui est des politiques et mécanismes, les travaux découleront des suites du rapport d'évaluation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. De plus, le système d'information sur les programmes est

en cours d'élaboration. La PIEA est en autoévaluation et une réflexion sera faite quant au cadre de référence des cours complémentaires.

Madame Martine Lavallée demande si le comité Tremplin DEC est toujours d'actualité. Monsieur Piché précise que ce dernier est l'équivalent d'un comité de programme. Monsieur Simon-Philippe Lebel indique toutefois que les membres ne sont pas nommés de la même manière.

1.11 Formulation d'un avis au conseil d'établissement relatif aux modifications de la PIEA en fonction des ajustements au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)

Présenté par : Sébastien Piché

(Document déposé)

Monsieur Piché explique que nous avons reçu un avis de la CEEC indiquant qu'il y aurait cet été une révision du Règlement sur le régime des études collégiales. Essentiellement, cette révision stipule que nous avons l'obligation d'inscrire dans notre PIEA le mécanisme par lequel on peut donner un incomplet à une étudiante ou un étudiant qui aurait obtenu un échec dû à une incapacité. Monsieur Piché indique que nous avons déjà des modalités d'application pour les « incomplet permanent ». Nous avons donc ajouté, selon la volonté du RREC, le texte qui suit :

« Pour des raisons majeures, un échec au bulletin peut être modifié en incomplet permanent au plus tard un an après la fin de la session concernée. »

Monsieur Piché précise que la durée a été déterminée selon la volonté du Ministre, et indique que l'étudiante et/ou l'étudiant, qu'elle ou il soit réinscrit ou non, doit donner la preuve de son incapacité. Les modalités d'application des incomplets permanents demeurent les mêmes.

Monsieur Franco demande si une étudiante ou un étudiant qui obtient un incomplet permanent et qui revient au cégep doit refaire le cours. Monsieur Piché explique que l'étudiante ou l'étudiant devra refaire le cours à moins que celui-ci ne soit pas obligatoire dans son parcours. Monsieur Franco et monsieur Piché concluent que s'il y a diplomation, la mention d'incomplet permanent demeure au bulletin mais n'est pas comptabilisée dans la cote « R », tandis que la mention d'échec aurait été comptabilisée.

Monsieur Alayn Prud'homme demande si cette mesure s'applique à partir de maintenant ou si la communauté étudiante peut demander l'application de cette mesure pour une incapacité vécue à l'automne 2017. Monsieur Piché indique que tant que le conseil d'établissement n'a pas adopté cette mesure, celle-ci ne peut être appliquée. Toutefois, madame Annick Cyr informe les membres que cette mesure a toujours été appliquée, il s'agit cette fois d'officialiser cette pratique dans les politiques.

Monsieur Patterson ajoute qu'au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, nous accordons des incomplets temporaires. Leur suivi en est assuré par madame Johanne Gauthier.

CDEL180911-05

Sur une proposition de Joselle Baril, dûment appuyée par Annick Cyr, il est résolu d'adopter les modifications de la PIEA en fonction des ajustements au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

Adopté à l'unanimité.

1.12 **Autres points**

1.12.1 *Fondation*

Monsieur Ariel Franco exprime un malaise en ce qui concerne la perception d'un montant de 10\$ comme une contribution non obligatoire dans la facture des frais étudiants. Monsieur Franco nomme être au fait de la légalité de cette pratique; cependant, il nomme avoir un malaise d'un point de vue éthique.

Monsieur Lamarre explique aux membres que ce point n'est pas un objet de discussion de la commission des études puisque cela concerne les droits prescrits à la clientèle étudiante et que ceux-ci font référence à un règlement qui passe directement au conseil d'établissement. Cependant, monsieur Lamarre offre aux membres des compléments d'information et, s'il y a lieu, des représentations pourront être faites dans les bonnes instances. En ce sens, la Fondation a un conseil d'administration distinct du Cégep qui compte parmi ses membres des représentants de diverses catégories d'emploi ainsi que des étudiantes et étudiants, des gens de l'extérieur et des donateurs. Il souligne que le défi est de taille pour un cégep tel que le nôtre de pouvoir, à la fois, avoir une Fondation et la maintenir. Après avoir ramassé les fonds pour le projet d'agrandissement, nous avons souhaité poursuivre les collectes de fonds pour au moins assurer deux choses : les bourses aux étudiantes et étudiants ainsi que l'appui à leurs projets. Pour ce faire, il y avait notamment la cotisation au niveau de la clientèle étudiante. Les préoccupations des membres du conseil d'administration de la Fondation se situent à deux niveaux : premièrement, ils estimaient que les étudiantes et étudiants, au moment où ils s'inscrivent au cégep, ne connaissent pas la portée des activités de la Fondation et les dons que celle-ci fait pour la communauté, donc il est difficile pour eux de porter un jugement. Deuxièmement, nous tentions de consolider les sources de revenus de la Fondation étant donné que celles-ci sont limitées et qu'il est difficile de faire des collectes de fonds. Donc, le conseil d'administration de la Fondation s'est inspiré de pratiques courues dans d'autres cégeps d'où la cotisation automatique, mais non obligatoire (CANO). Celle-ci se fait de manière automatique, lorsque l'étudiante ou l'étudiant paie ses frais d'inscription et à la date limite d'annulation de cours; pour ceux et celles qui désirent être remboursés, il suffit de faire une demande à la Fondation.

Monsieur Franco suggère que la communauté soit consultée à ce sujet et qu'il n'y ait pas que les décisions des membres du conseil d'administration

qui soient prises en compte. Monsieur Franco ajoute qu'il n'a aucune objection à ce que la communauté étudiante soit sollicitée pour la Fondation, mais qu'il remet en question la manière de les solliciter.

Monsieur Lamarre propose de transmettre ces préoccupations au conseil d'administration de la Fondation. Il invite également les membres à faire part de leurs préoccupations au représentant enseignant, afin que celui-ci amène cette discussion au conseil d'administration.

Madame France Perreault suggère que la procédure de sollicitation permette aux étudiantes et aux étudiants de contribuer ou non à la Fondation via Omnivox, en leur laissant un choix clair. Monsieur Patterson indique qu'à l'heure actuelle, les étudiantes et les étudiants recevront, autour du 20 septembre, un message via MIO ainsi que sur les babillards électroniques les enjoignant à se présenter aux Services de la vie étudiante pour remplir un formulaire s'ils veulent être remboursés.

1.12.2 *Calendrier scolaire modifié*

Madame Mylène Morin explique que le nouveau calendrier émis suite à l'annonce des élections provinciales pose problème puisque le 21 décembre est maintenant une journée de réserve et que des billets d'avion ont déjà été achetés parmi la communauté étudiante. Or, cette journée pourrait être utilisée dans le cas d'une tempête de neige ou autre situation d'urgence. Madame Morin suggère que, dans les années futures, l'on dispose d'au moins deux jours de réserve à l'automne. Madame Joselle Baril précise que l'occurrence des élections était connue au moment de la préparation du calendrier 2018-2019 et que la journée de réserve supplémentaire aurait dû être au calendrier.

Monsieur Simon-Philippe Lebel rappelle que ce point a été abordé lors de la commission des études du 15 mai dernier et que la direction avait indiqué que le calendrier modifié était déjà préparé. Monsieur Lebel associe cet état de situation au retard dans la mise en place d'un comité concernant la légalisation du cannabis, demandée par la commission des études, et émet le souhait que nous devenions un cégep plus proactif.

Monsieur Lamarre souligne avoir un point de vue différent eu égard aux responsabilités de directeur des études qui lui incombent. Il précise que monsieur Patterson a agi selon ses directives et il n'était pas question, selon lui, de diffuser un calendrier scolaire pour lequel il n'était pas possible d'avoir la certitude qu'il pouvait être appliqué. Or, le premier ministre aurait pu devancer les élections. Monsieur Lamarre affirme avoir choisi de travailler sur des données précises et d'attendre que les élections soient déclenchées. Il assure néanmoins recevoir les préoccupations de la commission des études.

Monsieur Pierre Bilodeau-Déry déplore que le collège ait adopté un calendrier scolaire, sachant pertinemment que celui-ci ne serait pas valable, dû à la certitude de la tenue des élections provinciales à l'automne

2019. Monsieur Lamarre explique que la loi stipule que le gouvernement a l'obligation de tenir des élections au plus tard le 1^{er} octobre, mais rappelle qu'il est possible de les tenir avant. En conséquence, il lui apparaît que l'information transmise était juste au moment où elle était diffusée.

1.12.3 UQTR

Monsieur Frédéric Pellerin explique que la bibliothèque du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption a été contactée par celle de l'UQTR et que des projets de collaboration ont été discutés. Il déplore toutefois qu'il semble que cette collaboration soit compromise en raison d'une mésentente contractuelle entre le CRL et l'UQTR. Il émet la crainte que la bibliothèque soit utilisée comme moyen de pression dans les négociations entre les deux établissements. Monsieur Pellerin suggère que nous utilisions d'autres moyens afin que le Centre administratif fasse pression sur l'UQTR. Monsieur Lamarre affirme ne pas être au fait de cette situation. Il se dit surpris de cette situation et s'engage à faire les vérifications nécessaires.

Monsieur Franco demande qui bénéficie de la location de la bibliothèque à l'UQTR. Monsieur Lamarre explique que l'ensemble des revenus en provenance de la location des locaux revient dans ce qui est appelé le « B », pour « volet bâtiment », et que la tarification des services à l'élève revient directement à L'Assomption.

Madame France Perreault affirme ne pas avoir été en mesure d'apporter son soutien à une étudiante de l'UQTR étant donné le manque d'information les concernant. Celle-ci demande que le personnel soit informé afin de diriger les étudiantes et les étudiants lorsqu'ils font appel à nous. Monsieur Lamarre indique que l'entente a été convenue la semaine dernière et que chaque gestionnaire doit en faire l'analyse, voir les retombées par rapport à leur service et par la suite rencontrer le personnel concerné. Monsieur Lamarre invite les membres à informer les directeurs de ce qui est plus difficile à gérer.

Madame Annick Cyr affirme avoir appris dernièrement que nous allions offrir des services adaptés à la clientèle étudiante de l'UQTR. Or, les Services adaptés sont actuellement débordés. Madame Cyr déplore le manque d'information à ce sujet. Monsieur Lamarre indique que la situation concernant l'UQTR sera régularisée.

1.13 **Information**

1.13.1 *Réponse du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la demande de CCTT*

Une annonce avait été faite au moment de la rentrée indiquant, à notre très grande surprise et déception, que le Ministère n'avait pas accepté la reconnaissance du CCTT à L'Assomption. Monsieur Alain Lamarre affirme que le dossier de candidature qui avait été préparé et présenté à la commission des études et au conseil d'établissement était de grande

qualité. Il témoigne de son incompréhension concernant la réponse du Ministère.

Monsieur Pierre Bilodeau-Déry demande si le Cégep a l'intention de riposter devant cette injustice et de quelle manière. Monsieur Lamarre affirme d'une part être entré en contact avec l'attaché politique de notre député au retour des vacances et, d'autre part, le directeur général du Cégep a été mandaté pour faire des représentations auprès de la Fédération des cégeps. Monsieur Lamarre émet l'hypothèse que les allégeances politiques ont valu le refus d'obtention de CCTT. L'analyse de la situation a démontré que peu importe les représentations entreprises à cette date, compte tenu des élections qui approchent, il serait impossible de faire revoir cette décision pour le moment. Lorsque celles-ci auront eu lieu et dépendamment de leur résultat, une relance sera faite afin que le CERESO puisse bénéficier de la reconnaissance de CCTT.

Monsieur Pierre Bilodeau-Déry ajoute que peu importe les résultats aux élections, il est nécessaire d'agir.

1.13.2 *Carrefour de l'apprentissage*

Monsieur Lamarre rappelle l'annonce faite du regroupement des centres d'aide à l'apprentissage. Les travaux sont maintenant finalisés et les nouveaux locaux ont été livrés le 10 septembre. L'installation a débuté dès lors avec le mobilier déjà reçu et se poursuivra jusqu'en octobre. Monsieur Lamarre indique que cette initiative sera utilisée pour faire ressortir le Cégep du lot auprès de la communauté étudiante en présentant le soutien, l'accompagnement et l'encadrement incomparables des centres d'aide, uniques pour un cégep de 2000 étudiantes et étudiants. Nous voulons offrir les mêmes services que de plus grandes institutions, particulièrement l'expertise développée au niveau du centre d'aide en français. La preuve en est que nous admettons une clientèle avec une moyenne inférieure au réseau en français et nous avons des taux d'obtention supérieur au réseau à l'épreuve uniforme de français. Madame Nadine Marchi félicite les enseignants. Monsieur Lamarre renchérit ce compliment aux tutrices et aux tuteurs, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui travaillent de près ou de loin avec le tutorat.

Monsieur Piché invite les membres à communiquer avec madame Dominique Trudel pour savoir quand les services seront transférés. Une inauguration sera faite au moment où les centres d'aide seront installés de manière permanente. Monsieur Piché indique aux membres où se situent les centres d'aide et donne une brève description de l'usage de certains des locaux. Il informe les membres que Madame Nancy Lachance a obtenu le poste de technicienne en travaux pratiques en français. Cependant, madame Lachance aura la responsabilité de l'attribution des locaux et de la réservation des espaces pour l'ensemble des centres. Monsieur Piché indique que l'entrée du Carrefour de l'apprentissage se fait par la bibliothèque.

1.13.3 *Les Midis-Philo*

Monsieur Éric Lavoie souhaite illustrer de façon concrète de quelle façon le Carrefour de l'apprentissage pourra être exploité par les enseignants. Il rappelle l'existence du programme de tutorat par les pairs qui fonctionne depuis un an et qui intégrera dès l'hiver le centre d'aide en philosophie, nouvellement reconnu. D'autres services que le tutorat par les pairs y seront bientôt développés, notamment les Midis-Philo. Il s'agit de périodes de 60 minutes que le département de philosophie, depuis plusieurs années, demande aux enseignants d'offrir à la communauté étudiante. Afin de favoriser leur engagement au centre d'aide en philosophie et la création d'une communauté de pratique, les enseignants de philosophie se sont engagés à offrir, dans les prochaines semaines, leur heure de Midi-Philo au Carrefour de l'apprentissage. Selon Monsieur Lavoie, il serait peut-être intéressant que le corps professoral des autres disciplines s'inspire de ce projet d'occupation du Carrefour de l'apprentissage afin de développer des liens entre la communauté étudiante et le personnel enseignant.

Madame Martine Lavallée exprime le souhait qu'il y ait une meilleure communication de la part de la direction envers la communauté de L'Assomption. Elle cite en exemple, lorsque des personnalités politiques étaient présentes au cours de la session dernière, qu'il aurait été apprécié de recevoir un bref message nous l'indiquant, avant ou après leur visite, simplement pour sentir une considération de la part de la direction envers le personnel, se sentant, par le fait même, un peu plus impliqués dans ce qui se passe au Cégep.

Monsieur Lamarre précise que lors de la récente visite de Madame la Ministre David, celle-ci avait demandé spécifiquement à ce que la nouvelle ne soit pas diffusée publiquement. Monsieur Lamarre convient que la communauté sera dorénavant avisée.

Prochaine rencontre : mardi, le 9 octobre 2018

Levée de l'assemblée

CDEL180906-06

Il est proposé par Julie Gagné de lever la séance à 16h31.

Adoptée à l'unanimité.

Adopté le 23 octobre 2018